

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 juin 2025

La Fondation Groupama lance la 15e édition de son Prix de l'Innovation Sociale

Doté de 20 000 euros, ce prix vise à accompagner le déploiement de projets innovants qui améliorent concrètement le quotidien des personnes vivant avec une maladie rare ainsi que celui de leurs proches. Il s'adresse aux associations, aux filières maladies rares, aux entreprises, aux institutions maladies rares et aux équipes de recherche.

Les critères d'éligibilité

Pour être éligible, le projet doit concerner exclusivement une ou plusieurs maladies rares, telles que recensées dans l'annuaire [Orphanet](#).

Il doit s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :

1. Contribuer à rompre l'isolement,
2. Favoriser le lien social et/ou l'insertion professionnelle,
3. Aider au développement de l'éducation thérapeutique du patient, isolé par la maladie.

Il doit également répondre aux cinq critères suivants :

- **Innovation** : le projet doit apporter une réponse innovante à un besoin non satisfait,
- **Ouverture** : le projet doit pouvoir être modélisé pour aider des personnes souffrant d'autres pathologies,
- **Faisabilité** : le projet doit justifier d'un modèle économique viable et être techniquement faisable,
- **Evaluation** : le projet doit faire l'objet de modalités d'évaluation prévue à partir d'objectifs clairement définis,
- **Mise en œuvre** : le projet doit avoir lieu dans les 18 mois suivant la remise du Prix.

Important : le projet doit impérativement répondre à l'ensemble des cinq critères du prix.

Le calendrier

Date limite de dépôt des dossiers : 10 octobre 2025 à 23h59.

Réponses aux candidats : fin novembre 2025.

Remise du prix : Février 2026, lors de la soirée annuelle de la Fondation.

Plus d'informations : [ici](#).

Pour candidater : [Fondation Groupama](#)

A propos :

Fondation Groupama pour la santé

Créée en 2000, la Fondation Groupama est la première fondation d'entreprise entièrement dédiée à la lutte contre les maladies rares.

Ces dernières touchent plus de 3 millions de personnes en France et sont un véritable enjeu de santé publique et de société. C'est la raison pour laquelle la Fondation s'appuie sur deux axes stratégiques : faire avancer la recherche et améliorer le parcours de vie des patients et de leur famille. Elle soutient des équipes de recherche, des institutions et des associations de patients.

Illustration du modèle mutualiste de Groupama, la Fondation s'appuie sur un réseau unique d'élus référents dans les territoires qui se mobilisent et collectent des fonds pour les associations à travers les Balades et événements solidaires.

Acteur privé de référence, la Fondation a ainsi reversé depuis 2000 13,5 millions d'euros pour la lutte contre les maladies rares, soutenu plus de 60 projets de recherche et accompagné 380 associations.

Contact : Ségolène Charney – segolene.charney@groupama.com. 06.07.01.75.33